



### Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 5 octobre 2021, le Règlement modifiant le Règlement établissant un mode de tarification relatif à l'accès au parc de l'Île Saint-Quentin (2017, chapitre 31) afin d'y ajouter la tarification en lien avec les droits de stationnement et retirer les droits d'accès pour la période du 1er novembre au 30 avril (2021, chapitre 143).

Ce règlement sera en vigueur **le 1<sup>er</sup> novembre 2021** et actuellement déposé dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 13 octobre 2021.

M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, greffière